

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Duchesne

<https://www.cadre21.org/membres/c928bc7f99ff7b0c52e1b3d0>

Date d'obtention : 2024-04-19 15:03:23

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que les interventions seront plus concise et plus rapide. Que de suivre la trousse permet une intervention généralisé et constante dans tous les milieux. Que la trousse permettra de ne pas influencer les réponses donnés par les adolescents et ainsi permettra une judiciarisation du cas plus objective.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus de constance et de facilité dans ce genre de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas voir les photos et à ne pas mettre les mots dans la bouche des élèves.